

## ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2007

---

PROTECTION DE L'ENFANCE - (n° 3184)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 292

présenté par  
Mme Pecresse, rapporteure  
au nom de la commission des affaires culturelles

-----  
**ARTICLE 12**

Dans l'alinéa 17 de cet article, substituer au mot :

« percevra »

le mot :

« perçoit ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.